



DECISION N° 2023 - 70

REGION NORMANDIE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UN PROJECTEUR POUR LE CINEMA ARIEL

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** la délibération n° AP D 17-06-1 du Conseil régional en date du 26 juin 2017 adoptant la nouvelle politique culturelle régionale,
- **VU** le dispositif « Modernisation des salles de cinéma » en vue d'accompagner et valoriser la culturel et le patrimoine de la Normandie ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter une aide pour l'acquisition d'un projecteur pour le cinéma Ariel, au titre du dispositif « modernisation des salles de cinéma », prévue dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement. Le plan de financement est le suivant :

| | | Montant prévisionnel HT |
|----------|-----------------------|-------------------------|
| DEPENSES | Projecteur | 81 640,00 € |
| RECETTES | Région Normandie | 24 492,00 € |
| | CNC | 40 820,00 € |
| | Autofinancement Ville | 16 328,00 € |

ARTICLE 2 : de signer la convention financière.

ARTICLE 3 : de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 27 NOV. 2023

Catherine FLAVIGNY

Maire

Conseillère départementale